



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 23 octobre 2019 — N° 72

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Festival Frissons.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter Mme Lily-Mai Boivin, lauréate au Gala des prix Leviers.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souhaiter du succès à la karatéka Rose Rhéaume au Championnat panaméricain junior.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Neil Mosher Sturgeon, vétéran de la Deuxième Guerre mondiale.

23 octobre 2019

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

M. Caire (La Peltrie) fait une déclaration afin de souligner la contribution des femmes au sein des Forces armées canadiennes dans le cadre du Mois de l'histoire des femmes au Canada

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Nuit des sans-abri tenue dans la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais.

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de remercier Les Chevaliers de Colomb du conseil de ville d'Anjou n^o 5321 pour leur collecte de fonds au profit des paniers de Noël.

À 9 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

23 octobre 2019

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de Bulgarie, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.
(Dépôt n° 1096-20191023)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la République de Bulgarie.

(Dépôt n° 1097-20191023)

Dépôts de rapports de commissions

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 10 et 22 octobre 2019, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1098-20191023)

23 octobre 2019

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l'indépendance de la Caisse de dépôt et placement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les décisions des municipalités relativement à la distribution des circulaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prendre les moyens pour obliger Netflix ou autres plateformes numériques étrangères à faire doubler au Québec leurs productions originales tournées en sol canadien;

QU'elle demande au gouvernement de prendre les moyens pour obliger Netflix ou autres plateformes numériques étrangères à utiliser la version québécoise du doublage en français lorsqu'elle est disponible, et ce, pour l'ensemble de leurs contenus diffusés au Québec.

23 octobre 2019

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 216 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée souligne la cinquième édition de la Semaine québécoise des directions d'établissement scolaire, qui se déroule du 21 au 25 octobre sous le thème *Engagées pour la réussite*;

QU'elle souligne la contribution structurante des directrices et directeurs d'établissements d'enseignement dans l'organisation scolaire, au soutien du personnel-école et dans la persévérance et la réussite de nos jeunes;

QU'elle reconnaisse la rigueur, le dévouement et la compétence de ces leaders pédagogiques essentiels pour nos écoles;

QU'enfin, elle reconnaisse le dévouement et l'engagement quotidiens de ces acteurs auprès des élèves, des parents et de la communauté pour permettre à chaque enfant de se développer à son plein potentiel.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

23 octobre 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 34, Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec.

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

23 octobre 2019

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 22 octobre 2019, sur la motion de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, proposant que le principe du projet de loi n° 27, Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, ainsi que les amendements transmis par M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

23 octobre 2019

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, est ajourné au nom de Mme Hivon (Joliette).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Montpetit (Maurice-Richard) propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'île d'Anticosti est un joyau naturel qui recèle un patrimoine géologique et paléontologique dont la valeur universelle et exceptionnelle est mondialement reconnue;

QU'elle rappelle que l'ensemble des claims pétrolier et gazier ont été rachetés dans le passé par l'État afin de préserver la beauté et le patrimoine unique de cette île;

QU'elle rappelle que suite à la demande du gouvernement du Québec en 2017, le gouvernement fédéral a inscrit l'île d'Anticosti sur la liste des sites du patrimoine mondial au Canada et que cette étape est celle qui précède la candidature officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO;

QU'elle prenne acte que le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs a soumis à plusieurs reprises des recommandations défavorables à la création d'une bande de protection des berges de l'île;

23 octobre 2019

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place une bande de protection des berges de l'île sans tarder et de s'engager formellement à protéger l'île d'Anticosti, à conserver son caractère naturel exceptionnel et à soutenir sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO en prenant les mesures nécessaires.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 53 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 52 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 23 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes 15 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Remplacer les mots « a soumis à plusieurs reprises des recommandations défavorables à la création d'une bande de protection des berges de l'île » par « a transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques son approbation pour l'inscription de l'île comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de prendre des mesures en ce sens ».

23 octobre 2019

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'île d'Anticosti est un joyau naturel qui recèle un patrimoine géologique et paléontologique dont la valeur universelle et exceptionnelle est mondialement reconnue;

QU'elle rappelle que l'ensemble des claims pétrolier et gazier ont été rachetés dans le passé par l'État afin de préserver la beauté et le patrimoine unique de cette île;

QU'elle rappelle que suite à la demande du gouvernement du Québec en 2017, le gouvernement fédéral a inscrit l'île d'Anticosti sur la liste des sites du patrimoine mondial du Canada et que cette étape est celle qui précède la candidature officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO;

QU'elle prenne acte que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques son approbation pour l'inscription de l'île comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de prendre des mesures en ce sens;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place une bande de protection des berges de l'île sans tarder et de s'engager formellement à protéger l'île d'Anticosti à conserver son caractère naturel exceptionnel et à soutenir sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO en prenant les mesures nécessaires.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur la motion d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sous réserve de la permission de son auteur.

23 octobre 2019

Au cours de son intervention, M. Gaudreault (Jonquière) propose :

QUE la motion de la députée de Maurice-Richard soit amendée de la manière suivante :

Au premier alinéa, ajouter, après les mots « recèle un patrimoine », le mot « historique, »;

Au dernier alinéa, remplacer les mots « son caractère naturel exceptionnel » par les mots « ses caractères naturel et historique exceptionnels ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale réitère solennellement que l'île d'Anticosti est un joyau naturel qui recèle un patrimoine historique, géologique et paléontologique dont la valeur universelle et exceptionnelle est mondialement reconnue;

QU'elle rappelle que l'ensemble des claims pétrolier et gazier ont été rachetés dans le passé par l'État afin de préserver la beauté et le patrimoine unique de cette île;

QU'elle rappelle que suite à la demande du gouvernement du Québec en 2017, le gouvernement fédéral a inscrit l'île d'Anticosti sur la liste des sites du patrimoine mondial au Canada et que cette étape est celle qui précède la candidature officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO;

QU'elle prenne acte que le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs a soumis à plusieurs reprises des recommandations défavorables à la création d'une bande de protection des berges de l'île;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de mettre en place une bande de protection des berges de l'île sans tarder et de s'engager formellement à protéger l'île d'Anticosti, à conserver ses caractères naturel et historique exceptionnels et à soutenir sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO en prenant les mesures nécessaires.

23 octobre 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

Copie de deux articles de la revue *Saguenayensia* de la Société historique du Saguenay; le premier daté de mai-juin 1969 et intitulé « Première présence sur la carte des noms Anticosti, Escoumins, Tadoussac »; le deuxième, daté de janvier-février 1973, intitulé « Anticosti des Menier »;

(Dépôt n° 1099-20191023)

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Montpetit (Maurice-Richard) et sur les motions d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et de M. Gaudreault (Jonquière), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Montpetit (Maurice-Richard) refuse la proposition d'amendement de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et accepte la proposition d'amendement de M. Gaudreault (Jonquière).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, les votes sur la motion d'amendement proposée par M. Gaudreault (Jonquière) et sur la motion proposée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

23 octobre 2019

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, ainsi que sur les amendements transmis par M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Le débat est ajourné au nom de Mme Sauvé (Fabre).

À 18 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 octobre 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

23 octobre 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Marissal (Rosemont), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 216)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Polo (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	(ChAMPLAIN)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fournier (IND)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Guilbault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	